

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-07 : Marché public de prestations de service_ Entretien des locaux de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la nécessité de mettre en œuvre un entretien régulier des locaux des différents sites de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan,

CONSIDERANT que le marché passé selon une procédure simplifiée sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, a été transmis à plusieurs candidats en date du 15 janvier 2025,

Vu l'analyse des offres reçues,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de la société SARL 2S Nettoyage Service, sise 71 Chemin des Estimeurs Est – 84600 VALREAS, portant sur l'entretien des locaux des sites de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (locaux CCEPPG, déchèteries, RPE de Taulignan, RPE de Valréas, crèche Le Bac à Sable à Visan, Cité du Végétal et Campus Connecté).

Article 2 : DE PRECISER que les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Démarrage des prestations : 10 février 2025.
- Durée du marché : 12 mois.
- Entretien locaux CCEPPG, forfait mensuel : 938,52 € HT, soit 1 126,22 € TTC.
- Entretien déchèteries, forfait à la prestation :
 - o Déchèterie de Valréas : 25,50 € HT, soit 30,60 € TTC,
 - o Déchèterie de Grignan : 28 € HT, soit 33,60 € TTC,
 - o Déchèterie de Valaurie : 35 € HT, soit 42,00 € TTC.
- Entretien RPE Taulignan, forfait mensuel : 220,83 € HT, soit 265,00 € TTC.
- Entretien RPE Valréas, forfait mensuel : 165,63 € HT, soit 198,76 € TTC.
- Entretien Crèche Le Bac à Sable, forfait mensuel : 1 214,65 € HT, soit 1 457,58 € TTC.
- Entretien Cité du Végétal, forfait mensuel : 662,49 € HT, soit 794,99 € TTC.
- Entretien Campus Connecté, forfait mensuel : 165,62 € HT, soit 198,74 € TTC.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 084-200040681-20250210-DP_2025_07-DE



Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 10 février 2025

Le Président,

Pierre-André VALAYER

